



Point 6 de l'ordre du jour

CX/CF 11/5/6 Add.1
Mars 2011

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS L'ALIMENTATION

CINQUIÈME SESSION

LA HAYE, PAYS-BAS, 21-25 MARS 2011

**AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LE DÉOXYNIVALÉNOL (DON) ET SES
DERIVÉS ACÉTYLES DANS LES CÉRÉALES ET LES PRODUITS À BASE DE CÉRÉALES
(N10-2010)**

(Observations à l'étape 3 soumises par le Chili, le Costa Rica, le Japon et le Kenya)

CHILI

Le Chili approuve le document et considère que l'information soumise est très utile, mais il est d'avis qu'aucun niveau maximal supplémentaire ne devrait être proposé avant de recueillir davantage de données, car les données soumises jusqu'à présent comprennent peu de pays en développement, et notamment très peu d'information en provenance d'Amérique du Sud.

Par ailleurs, nous approuvons de demander au JECFA d'évaluer l'impact des différents niveaux maximaux (NM) dans l'exposition alimentaire.

COSTA RICA

Costa Rica apprécie l'opportunité qui lui est offerte de fournir des observations sur l'établissement des niveaux maximaux (NM) pour le DON et ses dérivés acétylés dans les céréales et les produits à base de céréales :

Dans le document il est expliqué que les participants du groupe de travail électronique n'avaient pas atteint de consensus pour l'établissement de niveaux maximaux appropriés pour le DON et ses dérivés acétylés dans les céréales et les produits à base de céréales. Il a été souligné qu'ils avaient fait une proposition pour des NM basés sur les niveaux d'occurrence comme suit:

- 2 mg/kg dans le blé, le maïs brut (USA: Corn) et l'orge, pour être soumis au tri ou au traitement physique préalablement à la consommation humaine ou utilisés en tant qu'ingrédients dans les denrées alimentaires.
- 1 mg/kg pour les aliments dérivés du blé, de l'orge et du maïs (USA: corn), y compris ceux destinés à la consommation humaine directe, à l'exception des aliments à base de céréales pour les nourrissons et les jeunes enfants.
- 0.5 mg/kg pour les aliments à base de céréales pour les nourrissons (jusqu'à 12 mois) et les jeunes enfants (12 à 36 mois).

CR est un pays avec une consommation élevée de produits dérivés du blé et du maïs (US: corn), comme les pâtes, le pain et les roulés nutritifs. Toutefois, nous n'avons aucune donnée disponible relative à l'occurrence du DON dans les aliments et nous considérons que l'établissement d'un NM pour ce type de

contaminant est important, et par conséquent nous suggérons que ces niveaux soient établis en tant que première référence internationale. Nous recommandons de conserver le groupe de travail électronique afin qu'il continue à collecter les données et à la lumière de nouvelles informations de réévaluer les NM ici définis, et de même de poursuivre le développement des méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

JAPON

Observations générales

1. Les données recueillies par le groupe de travail électronique sont insuffisantes pour élaborer des niveaux maximaux pour le DON conformément au principe et à la politique du Codex. Par conséquent, le Japon soutient la recommandation formulée dans le paragraphe 81 selon laquelle, à ce stade, au lieu d'envisager des niveaux maximaux, le CCCF devrait encourager les membres à soumettre des données complètes y compris les données de consommation alimentaire individuelle.
2. Compte tenu des principes et de la politique en vigueur (voir la note ci-dessous), le Japon propose au Comité de considérer les points suivants:
 - Des avant-projets de niveaux maximaux pour l'orge, le blé et le maïs bruts devraient être proposés en appliquant le principe ALARA aux données d'occurrence disponibles pour le DON provenant de différents pays et différentes sources;
 - Des avant-projets de niveaux maximaux pour les produits transformés dérivés de l'orge, de blé et du maïs devraient être proposés en multipliant les avant-projets de niveaux maximaux dans les denrées brutes par leur facteur de transformation respectif calculé à partir des concentrations de DON dans les denrées transformées et dans les denrées brutes sur la base des études sur la transformation appropriées; et
 - Le 97,5^{ème} centile de la consommation alimentaire de céréales et à base de céréales devrait être recueilli auprès des membres du Codex ou de la base de données GEMS/Aliments pour comparer l'ingestion alimentaire à court terme avec la DARf de 8 µg/kg-de p.c. pour le DON.

Note: Les directives et les principes appliqués à l'élaboration des niveaux maximaux (NM):

- Les troisième et quatrième alinéas concernant *l'établissement des niveaux maximaux* dans l'annexe I (page 5) et dans *Information toxicologique* dans l'annexe I (page 4) de la *Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (NGCTAHA)*
(http://www.codexalimentarius.net/download/standards/17/CXS_193e.pdf)
- Para. 12 de la *Politique du Comité du Codex sur les contaminants en matière d'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les aliments ou les groupes d'aliments* (page 112 du *Manuel de procédure du Codex, 19^{ème} édition*)
(ftp://ftp.fao.org/codex/Publications/ProcManuals/Manual_19f.pdf)
- Page 17 dans les *directives visant à prévoir l'ingestion alimentaire liée aux résidus de pesticides*
(http://www.who.int/entity/foodsafety/publications/chem/en/pesticide_en.pdf)
- Page 127 dans le paragraphe 7.3 *Ingestion alimentaire à court terme* dans la *Soumission et évaluation des données sur les résidus de pesticides pour l'estimation du niveau maximal de résidus dans les aliments de consommation humaine et animale*
(<http://www.fao.org/docrep/012/i1216e/i1216e07.pdf>)

Observations spécifiques

3. Le tableau 4 au paragraphe 48, page 11 nécessite d'être modifié comme suit:

Tableau 4.

Évaluation nationale	Denrées évaluées	Groupe d'âge	Exposition estimée au DON		Référence
			(µg/kg de p.c./jour)		
			Moyenne	Élevée	
Japon	Blé	1-6	0,69	0,69	Watari- <u>Nakatani et al. 2011</u>
Japon	Blé	7-14	0,49	0,49	Watari- <u>Nakatani et al. 2011</u>
Japon	Blé	Adultes	0,24	0,24	Watari- <u>Nakatani et al. 2011</u>

Par ailleurs, la référence correspondante à la page 24 devrait être modifiée comme suit:

~~Watari M. 2011. Personal communication.~~

Nakatani Y, Satoh T, Saito S, Watanabe M, Yoshiike N, Kumagai S et Sugita-Konishi Y. 2011. Simulation de l'ingestion du déoxynivalénol à partir de la consommation de blé au Japon à l'aide de la méthode Monte Carlo. Food Addit Contam Part A Chem Anal Control Expo Risk Assess. 16:1-6.

4. Le paragraphe 52 devrait être modifié comme suit afin de refléter les connaissances supplémentaires sur le contrôle pré-récolte:

L'utilisation de microorganismes **ou de composés naturels** pour contrôler la croissance des espèces *Fusarium* et les niveaux de DON a donné des résultats prometteurs. Par exemple, plusieurs souches bactériennes, dans des conditions de serre, ont permis de réduire de 60 à 100 pour cent la croissance de *F. graminearum* et la production de DON sur des grains de blé irradiés, alors que la gravité de la maladie a été réduite de 49 à 71 pour cent. Deux souches bactériennes *Brevibacillus* sp. et *Streptomyces* sp. ont été sélectionnées comme agents de biocontrôle pour de nouvelles études en serres et dans les champs (Palazzini *et al.*, 2007). **Le précocène II, un composant de l'huile essentielle de camomille allemande a réussi à inhiber la production de DON issu de *F. graminearum* dans le riz avec une valeur de concentration inhibitrice CI₅₀ de 2 ppm (Yaguchi *et al.*, 2009).**

KENYA

Observation spécifique

Nous soutenons le niveau maximal proposé de **2 mg/kg** dans le blé, le maïs et l'orge bruts, destinés à la consommation humaine après triage ou autre traitement physique ou pour emploi comme ingrédients dans les denrées alimentaires.

Justification

Notre expérience et les informations disponibles montrent que, pour des raisons pratiques, il est difficile de réduire la contamination dans le maïs ou le blé bruts à un niveau inférieur à 2mg/kg. Le niveau maximal peut être atteint en appliquant les bonnes pratiques agricoles (BPF).

Observation spécifique

Nous soutenons aussi le niveau de 1mg/kg pour tous les produits dérivés du blé, de l'orge et/ou du maïs, y compris ceux qui sont destinés à la consommation humaine directe, à l'exception des aliments pour nourrissons.

Justification

La limite de 1mg/kg est réalisable parce que les bonnes pratiques de fabrication (BPF), par ex., le triage et l'usinage peuvent réduire encore davantage la contamination des ingrédients de ces produits. Il convient de noter que nous ne pouvons pas proposer un niveau maximal inférieur qui protégerait mieux les consommateurs parce qu'une telle limite n'est pratiquement pas réalisable. Sur la base des habitudes de consommation du maïs en Afrique (jusqu'à 500g/personne/jour) une simple évaluation déterministe de l'exposition montre que le niveau maximal qui protégerait les consommateurs devrait être inférieur à 0,12mg/kg. Comme la contamination dans le blé est similaire à celle du maïs, une limite plus protectrice dans les pays, dont le Canada où le blé est la principale source de DON, est également inférieure à 0,12mg. Cependant, compte tenu des limitations pour réaliser la limite inférieure, le Canada a proposé un niveau maximal de 1mg/kg. Par ailleurs, la plupart des pays qui ont établi des limites pour le DON dans le blé, le maïs ou les céréales en général appliquent un niveau maximal de 1mg/kg.

Observations spécifiques

Nous ne soutenons pas le niveau maximal de 0,5mg/kg proposé pour les aliments à base de céréales pour nourrissons. A la place, nous recommandons un niveau maximal de 0,3mg/kg.

Justification

Un niveau maximal plus rigoureux est nécessaire pour les nourrissons en raison de leur poids corporel qui est faible et de leur système immunitaire qui est en développement. Si les fabricants utilisent des céréales comme le riz, l'orge, le mil rouge dans la fabrication des préparations pour nourrissons, le niveau de 0,3mg/kg devrait être réalisable. Les autres pays, comme les Etats-Unis et l'Ukraine, ont établis et appliquent un niveau maximal de 0,2 mg/kg pour les aliments transformés à base de céréales et les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge.